

CÔNE ORANGE SUR LES COMMISSIONS

**« Un affront à la démocratie et un manque flagrant de respect aux citoyens » - Xavier Léger**

**Longueuil, 18 juin 2018** - La mairesse de Longueuil et le vice-président du Comité exécutif révélaient publiquement au conseil municipal du 14 juin dernier que le travail des élus se réduit aux 3 heures par mois de la séance du conseil de la ville. Le reste du temps, selon eux, un élu municipal est un simple citoyen. Or, le conseil sert à entériner les décisions une fois le travail de fond sur les dossiers complétés, un travail fondamental en amont des conseillers.

« Ce n'est pas en conseil que les élus peuvent travailler sur les projets, les modifications aux règlements, les dérogations, etc. Ce n'est pas en conseil non plus qu'ils sont capables d'intervenir pour régler les problèmes des citoyens. Tout ce travail, fondamental au rôle d'un élu municipal se fait dans le cadre des commissions de la ville » a révélé le chef de l'opposition Xavier Léger.

24 heures après avoir réduit publiquement le rôle des élus municipaux à de la figuration, la mairesse en a rajouté en annulant l'ensemble des commissions du conseil de la ville pour une période indéterminée.

« Plusieurs dossiers chers aux citoyens exigent la reprise des travaux des commissions. Que ce soit la création d'un programme de l'agrile du frêne, la révision du plan de déneigement ou les quelques 300 dossiers en attentes à la commission de la circulation. On ne comprend pas que pour bonifier leur fonctionnement, il a fallu mettre un cône orange et tout arrêter. L'urgence est dans le service que les citoyens sont en droit de s'attendre de la part de leur élu » de déclarer M. Léger.

Dans le contexte, il était essentiel pour les élus de l'opposition de demander à la mairesse de convoquer une séance extraordinaire du conseil de la ville pour ordonner le redémarrage des commissions et redonner une voix au citoyen au sein de l'appareil municipal.

« À la lumière de la loi 122 récemment adoptée par le gouvernement provincial, visant à reconnaître davantage d'imputabilité et d'autonomie aux élus, l'annulation sans préavis et unilatérale de tous les travaux des commissions est un geste inacceptable, il compromet significativement notre capacité de représenter les citoyens et, en ce sens, est un net recul démocratique à Longueuil. », de conclure M. Léger.